Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 022-212200265-20260413-DELIB_2026_10-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CALORGUEN (Côtes-d'Armor)

Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de CALORGUEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick LUCAS, Maire.

Date de la convocation : 27 mars 2026

Présents :
Monsieur LUCAS Yannick, VANHOOVE Stéphanie, LELANDAIS Soizic, LAGUETTE Pascal, DELAUNEY Réjane, BEAUCHESNE Erwan, L'HERMITTE Christelle, ROBERT Frédéric, LENORMAND Clarisse, HINAULT Alexandre, MOYON Soizick, BONJOUR Jérôme, METAYER Céline, ATTORRESI Vincent et FINET Virginie.

Secrétaire de Séance : Madame LELANDAIS Soizic

2026- 10 : INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

Vu les articles L2123-23, et suivants du Code Général des Collectivités,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars constatant l'élection du maire et trois adjoints,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 750 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 44.3 %, celui d'un adjoint 11,77 %,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les indemnités de fonction comme suit :

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 022-212200265-20260413-DELIB_2026_10-DE

Calorguen				
Strate population totale		de 500 à 999 hab		
Enveloppe autorisée	Effectifs	Taux max	Montant mensuel par élu	Total mensuel par fonction
MAIRE	1	44,30%	1 820,96 €	1 820,96 €
ADJOINT	3	11,77%	483,81 €	1 451,42 €
Cellule à modifier			Total max attribué	3 272,38 €
Situation	Effectifs	Taux votés	Montant mensuel par élu	Total mensuel par fonction
MAIRE	1	36,00%	1 479,79 €	1 479,79 €
ADJOINT	1	11,00%	452,16 €	452,16 €
ADJOINT	2	9,00%	369,95 €	739,89 €
CONSEILLER Délégué	2	3,00%	123,32 €	246,63 €
CONSEILLERS	11	0,00%	0,00 €	0,00 €
Total attribué				2 918,47 €

Certifié exécutoire.
Certifié transmis en Préfecture le :

Le Maire,
M. Yannick LUCAS.

La Secrétaire de Séance,

Mme LELANDAIS Soizic